

**Cent soixante-dixième session**

170 EX/7 Rev.  
PARIS, le 27 août 2004  
Original anglais

Point 3.4.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES MODALITÉS DE MISE  
EN ŒUVRE D'UNE COOPÉRATION ET D'UNE SOLIDARITÉ SUD-SUD  
DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET SUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ  
RELATIVE À LA CRÉATION D'UN FONDS À CET EFFET**

**RÉSUMÉ**

Le présent document est soumis au Conseil exécutif conformément à la décision 167 EX/3.3.2.

Il dresse un panorama des modalités de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation et souligne l'importance du rôle que joue actuellement l'UNESCO pour la faire progresser et la mettre en œuvre. Il examine les possibilités de mobilisation de ressources et les modalités éventuelles de la constitution d'un fonds. Il ressort des études effectuées qu'il est difficile d'envisager la création d'un nouveau fonds pour un programme de solidarité Sud-Sud dans le domaine de l'éducation et de lancer des projets pilotes. Il est proposé de renforcer et d'élargir les modalités actuelles de la coopération et de la solidarité Sud-Sud dans le domaine de l'éducation en tenant compte des avantages comparatifs et de l'expérience de l'UNESCO.

Décision proposée : paragraphe 7.

## INTRODUCTION

1. Par sa décision 167 EX/3.3.2, le Conseil exécutif a demandé au Directeur général d'effectuer une étude sur les modalités de mise en œuvre de la coopération et de la solidarité Sud-Sud dans le domaine de l'éducation ainsi qu'une étude de faisabilité sur la création d'un fonds aux fins d'un programme de solidarité Sud-Sud dans le domaine de l'éducation et de lui soumettre ses conclusions à sa 170e session en vue, éventuellement, du lancement de projets pilotes sur la solidarité Sud-Sud. Conformément à cette résolution, le Secteur de l'éducation a mené, en procédant à des consultations internes et externes, deux études portant respectivement sur les modalités de la coopération Sud-Sud et sur la faisabilité de la constitution d'un nouveau fonds. La première de ces études fait l'objet de l'annexe I et la seconde de l'annexe II. Leurs conclusions et recommandations sont brièvement résumées ci-après.

2. L'étude des modalités analyse la coopération Sud-Sud passant par l'intermédiaire d'organisations et de réseaux régionaux et sous-régionaux et donne des exemples de bonnes pratiques se rapportant à des activités de l'UNESCO, notamment l'Initiative E-9, le Programme d'innovation éducative en vue du développement en Asie et dans le Pacifique (APEID), le Programme UNITWIN/chaires UNESCO et la Consultation collective des ONG sur l'Éducation pour tous (CCONG/EPT). Toutefois, l'étude montre que si de nombreuses activités de l'UNESCO sont, dans leurs grandes lignes, liées à la coopération Sud-Sud et à l'action en faveur de celle-ci, elles ont été principalement ponctuelles. Il est donc difficile d'apprécier l'action de manière complète et globale. L'étude recommande que l'UNESCO continue à renforcer ses réseaux existants et à élargir ses activités relatives à la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation grâce aux mécanismes de financement existants et qu'elle mette en place l'ancrage institutionnel de cette coopération dans le Secteur de l'éducation.

3. L'étude recommande aussi que l'UNESCO, dans le contexte de l'action en faveur de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation (a) facilite l'harmonisation des systèmes éducatifs pour faire face aux besoins d'un monde en voie de globalisation, (b) établisse un partenariat plus large en s'employant avec des organisations régionales et sous-régionales à faire porter les efforts sur des questions que tous s'accordent à juger prioritaires dans les pays en développement et (c) joue en prenant les devants le rôle de facilitateur, d'innovateur et de catalyseur pour faire en sorte que les interventions de la communauté internationale soient plus efficaces.

4. Si cette première étude décrit diverses formes de coopération Sud-Sud bénéficiant du soutien de l'UNESCO, l'étude sur la faisabilité de la constitution d'un nouveau fonds en donne un exemple mesurable en examinant la pratique actuelle de certains bureaux régionaux consultés en ce qui concerne l'utilisation des compétences des pays du Sud en pourcentage du montant total des fonds consacrés à la rémunération des consultants en 2002 et 2003. Il en ressort que l'UNESCO, au moins dans ces bureaux régionaux, favorise manifestement le recours aux compétences de ressortissants de pays du Sud, avec lesquels sont passés plus de 80 % des contrats qu'ils accordent.

5. L'étude de faisabilité examine brièvement la possibilité de mobiliser des ressources extrabudgétaires additionnelles pour un fonds de solidarité Sud-Sud. Elle constate qu'au plan international, l'évolution des contributions volontaires alimentant des fonds analogues n'incite pas à se montrer optimiste pour l'avenir. Enfin, elle donne un aperçu des modalités actuelles de constitution d'un fonds par l'UNESCO. Elle indique que, depuis 2002, le Secteur de l'éducation met en application une approche fondée sur les programmes pour faire en sorte que les projets extrabudgétaires correspondent mieux aux activités du Programme ordinaire et créer ainsi un instrument de financement stratégique et cohérent pour l'EPT. Les nouveaux financements, provenant souvent des mêmes donateurs, devraient donc être canalisés en recourant aux mécanismes existants de manière à poursuivre et renforcer ce processus. C'est au moyen de ces

mécanismes qu'il serait préférable de canaliser, pour maximiser son impact, le financement additionnel destiné à la coopération Sud-Sud, dans laquelle l'EPT devrait être un élément central.

6. Étant donné les conclusions des études, il est difficile d'envisager la création d'un fonds pour un programme de solidarité Sud-Sud dans le domaine de l'éducation ou de lancer des projets pilotes. Il serait très souhaitable que les institutions et l'infrastructure utilisées actuellement pour les initiatives Sud-Sud soient renforcées et élargies en tenant compte des avantages comparatifs de l'UNESCO. Celle-ci pourrait aussi fournir une assistance technique aux initiatives de coopération Sud-Sud bilatérale.

7. Compte tenu des résultats des deux études et eu égard à ce qui précède, le Conseil exécutif voudra peut-être adopter un projet de décision libellé comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la décision 167 EX/3.3.2,
2. Ayant examiné le document 170 EX/7 Rev.,
3. Prend note des activités actuelles et passées de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation qui contribuent à la coopération Sud-Sud ;
4. Encourage les États membres à explorer les possibilités d'initiatives de coopération Sud-Sud bilatérale ; et
5. Invite le Directeur général à :
  - (a) renforcer et élargir les modalités existantes de l'action de l'UNESCO en faveur d'initiatives Sud-Sud ;
  - (b) continuer de jouer le rôle de facilitateur, d'innovateur et de catalyseur pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation ;
  - (c) favoriser, faciliter, recommander et renforcer des initiatives des États membres eux-mêmes dans le contexte de la coopération Sud-Sud en matière d'éducation ;
  - (d) mettre l'accent sur cette coopération en élaborant et mettant en œuvre le document 33 C/5 ; et
  - (e) élargir et renforcer la coopération avec les ONG et la société civile pour faire en sorte que la coopération Sud-Sud ne se limite pas aux alliances traditionnelles entre gouvernements.

## ANNEXE I

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA COOPÉRATION ET DE LA SOLIDARITÉ SUD-SUD DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

#### Objet de l'étude

1. Par sa décision 167 EX/3.3.2, le Conseil exécutif a demandé au Directeur général d'effectuer une étude sur les modalités de la mise en œuvre de la coopération et de la solidarité Sud-Sud dans le domaine de l'éducation et de présenter ses conclusions au Conseil exécutif à sa 170e session.
2. L'étude visait à examiner les modalités de la mise en œuvre de la coopération et de la solidarité Sud-Sud dans le domaine de l'éducation. Elle a été effectuée par un consultant engagé par le Secteur de l'éducation. Le rapport complet est disponible sur le site Web de l'EPT (<http://www.unesco.org/education/efa/index.shtml>).

#### Historique

3. La coopération Sud-Sud est un processus par lequel deux ou plus de deux pays en développement poursuivent leur développement individuel ou collectif grâce à des échanges de connaissances, de compétences, de ressources et de savoir-faire technique. Se trouvant, sur les plans socioéconomique et politique, dans des situations qui présentent de nombreuses similitudes, les pays du Sud ont d'importants enseignements à mettre en commun. La coopération Sud-Sud est fondée sur les principes de fraternité, d'égalité et de solidarité. C'est un processus pluridimensionnel qui peut être bilatéral ou multilatéral et avoir un caractère sous-régional, régional ou interrégional.
4. La coopération Sud-Sud est parfois appelée coopération technique entre pays en développement (CTPD) ou coopération économique entre pays en développement (CEPD). Selon le PNUD, la coopération Sud-Sud couvre trois dimensions de collaboration entre pays en développement : politique, économique et technique. Cette coopération vient compléter de manière importante la coopération traditionnelle Nord-Sud pour le développement. Elle constitue un mécanisme de solidarité entre pays en développement pour atteindre des buts communs.
5. La coopération Sud-Sud a son origine dans les mouvements de libération et les mouvements anticolonialistes qui se sont constitués après la deuxième guerre mondiale. Elle a évolué avec le temps en répondant aux défis sociaux, économiques, techniques et politiques de l'époque. Elle est aujourd'hui axée sur les activités visant à permettre aux pays en développement de devenir des partenaires efficaces de tous les autres acteurs pour atteindre des buts définis d'un commun accord au niveau international tels que les objectifs de développement du Millénaire (ODM) et ceux fixés par le plan d'action de La Havane du Groupe des 77.
6. La plupart des études portant sur la coopération Sud-Sud mettent l'accent sur le fait que les pays du Sud doivent d'urgence tirer mutuellement profit de leur expérience et développer leurs propres capacités pour faire face à leurs besoins fondamentaux. Cette coopération constitue une dimension importante de la coopération internationale pour le développement. L'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) a, par exemple, engagé depuis 1998 un processus qui invite les ministères de l'éducation de toute l'Afrique à tirer des enseignements de leurs problèmes et de leurs échecs, de leurs succès et de leur expérience pour déterminer et analyser ce qui pourrait donner de bons résultats dans leur pays. En outre, la coopération Sud-Sud joue aussi un rôle dans les activités du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Le

Partenariat international contre le sida en Afrique est dans le monde le plus important réseau Sud-Sud focalisé sur une seule question.

7. Des conférences successives sur la coopération Sud-Sud pour le développement ont invité instamment les Nations Unies à prendre les devants pour favoriser la coopération Sud-Sud. En 1992, le Conseil économique et social a demandé à toutes les composantes du système des Nations Unies et à "tous les partenaires du développement" de s'assurer que la CTPD est une "considération prioritaire". En 1995, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution demandant "une coopération technique entre pays en développement plus stratégique" portant sur des "questions prioritaires susceptibles d'avoir des incidences non négligeables sur [le] développement dans de nombreux pays en développement", et ses priorités englobent l'éducation. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le PNUD ont une responsabilité spéciale dans l'encouragement de la CTPD et de la CEPD.

8. Le manque de ressources et d'informations sur les pays en développement est généralement considéré comme un obstacle à la coopération Sud-Sud. La mise en place de mécanismes et d'institutions pouvant coordonner et gérer efficacement cette coopération n'a pas fait l'objet d'efforts suffisants.

### **Coopération Sud-Sud par l'intermédiaire des organisations et des réseaux régionaux et sous-régionaux**

9. L'histoire de la coopération Sud-Sud montre que les organisations régionales et sous-régionales sont progressivement devenues les voies par lesquelles passent les activités Sud-Sud. Un examen des programmes de l'UNESCO et d'autres organisations relatifs à l'éducation révèle qu'une coopération Sud-Sud dans ce domaine a également été mise en œuvre dans des cas où il n'était pas spécifiquement reconnu qu'il s'agissait d'une initiative Sud-Sud (tableaux 1 et 2 de l'annexe I).

10. **L'initiative E-9** : À la suite de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, Thaïlande, 1990), les besoins particuliers d'éducation d'un groupe de pays très peuplés ont été pris en compte. L'initiative E-9 (Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria et Pakistan) a été lancée à New Delhi (Inde) en 1993 au Sommet EPT des neuf pays très peuplés en vue d'offrir à leurs citoyens une éducation de base en tant que droit de l'homme fondamental et que moyen de freiner l'explosion démographique. Aux réunions ministérielles d'évaluation de l'E-9 tenues à Beijing en 2001 et au Caire en septembre 2003, le Directeur général de l'UNESCO a fait observer que l'initiative E-9 donne une chance de pratiquer une authentique coopération Sud-Sud. L'UNESCO devrait être le fédérateur grâce auquel une meilleure collaboration Sud-Sud peut se développer entre les pays de l'E-9. L'initiative E-9 peut conduire à des partenariats au niveau national et par-delà les frontières et mobiliser les acteurs de la communauté internationale. L'enseignement à distance dans les neuf pays en développement les plus peuplés (Initiative DE9) offre aux pays de l'E-9 un cadre de collaboration qui a résulté du Sommet de l'Éducation pour tous organisé en 1993. Cette initiative commune est axée en particulier sur la nécessité de renforcer la formation des enseignants et d'autres personnels et de mieux toucher les néo-alphabètes et les groupes marginalisés grâce à l'enseignement à distance. L'initiative devait être adaptée aux besoins et aux traditions propres à chaque pays, venir à l'appui des efforts déjà déployés et tirer parti des nouvelles technologies.

11. **Asie** : L'UNESCO soutient le développement de stratégies et de réseaux régionaux et sous-régionaux pour une meilleure formation des enseignants de la région Asie-Pacifique dans le cadre du Programme d'innovation éducative en vue du développement en Asie et dans le Pacifique (APEID), qui est axé sur trois points : la politique de formation des enseignants et la refonte des

programmes d'études ; le recyclage continu des enseignants ; la création de nouvelles chaires UNESCO sur la formation des enseignants. La première réunion préparatoire relative à la "formation à la planification et à la gestion de l'éducation et à l'élaboration des programmes d'études" (organisée par le Bureau de l'UNESCO à Bangkok en janvier 2001) a débouché sur la préparation de deux cours de formation sous-régionaux sur la planification de l'éducation et l'élaboration de programmes d'études visant à renforcer les capacités de planification et de mise en œuvre du Bangladesh, de l'Inde, des Maldives, du Népal, du Pakistan et de Sri Lanka.

12. **Amérique latine et Caraïbes** : Le programme brésilien d'alphabétisation "Alfabetização Solidaria" est un programme entrepris par le gouvernement qui a créé un partenariat associant des universités, le secteur privé et des organisations de la société civile. Ce programme a été adapté par d'autres pays, notamment Timor-Leste, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe. Autre exemple, le "Forum permanent pour l'enseignement secondaire en Amérique latine et dans les Caraïbes" a été créé en 2001 afin de mieux comprendre et analyser l'information provenant de différents pays de la région. Par l'intermédiaire de ce Forum, l'UNESCO facilite le dialogue politique entre les responsables et les experts pour aider à prendre au niveau national des décisions concernant l'enseignement secondaire.

13. **États arabes** : Un manuel sur la refonte et l'élaboration des programmes d'études a été produit par un colloque auquel ont participé 16 pays arabes. Organisé conjointement par l'UNESCO et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), il a principalement rassemblé les directeurs du département des programmes d'études des ministères de l'éducation. L'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) travaille aussi en liaison étroite avec l'UNESCO pour assurer la formation à l'utilisation du progiciel international intégré pour la gestion et l'analyse statistique des données (IDAMS) pour la région arabe ainsi qu'à sa diffusion et à sa traduction.

14. **Afrique** : Le Bureau de l'UNESCO à Yaoundé a entrepris le "Projet relatif à l'apprentissage tout au long de la vie pour les enseignants dans le domaine de la science et au renforcement des capacités du Centre d'excellence en microscience du Cameroun". Les principaux objectifs de cette initiative sont les suivants : introduire et vulgariser l'expérimentation dans les filières scientifiques en formant les enseignants ; améliorer la qualité de l'enseignement scientifique par l'utilisation de mallettes d'expérimentation ; sensibiliser la population à l'intérêt des professions liées à la science ; encourager les élèves à opter pour une formation scientifique. Le Centre d'excellence de Yaoundé met ses compétences en commun avec le Burundi, le Congo et la République centrafricaine.

15. **Société civile, ONG et secteur privé** : Les ONG, la société civile et le secteur privé jouent un rôle notable dans la coopération avec les organismes des Nations Unies et les organisations donatrices dans le domaine du développement social et économique des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés. Depuis le Forum mondial sur l'éducation organisé à Dakar en avril 2000, la société civile travaille concrètement avec les gouvernements et d'autres partenaires à la réalisation de l'EPT. Le Programme UNITWIN/chaires UNESCO, lancé en 1992, est une activité intersectorielle et un mécanisme de mise en commun du savoir et de renforcement des capacités dans un esprit de solidarité avec et entre les pays en développement. Ses principaux participants sont des membres des universités, des ONG, des fondations et des entreprises travaillant dans le domaine de l'enseignement supérieur.

16. **La Consultation collective des ONG sur l'Éducation pour tous (CCNGO/EPT)** est un mécanisme de partenariat thématique du Secteur de l'éducation visant à faciliter la réflexion, le dialogue permanent et l'action commune d'organisations non gouvernementales et à but non lucratif (ONG) et de l'UNESCO dans le domaine de l'Éducation pour tous. Ce mécanisme relie environ

600 ONG du monde entier - 350 ONG du Sud et 250 ONG internationales - pour une mise en commun de l'information par l'intermédiaire d'une liste de distribution électronique. Le réseau rassemble chaque année des représentants d'environ 120 ONG pour sa réunion annuelle, qui a lieu tour à tour dans les différentes régions. En moyenne, environ 70 % des participants viennent du Sud (d'organisations et de réseaux nationaux et régionaux) et 30 % d'organisations internationales.

### **Bonnes pratiques en matière de coopération Sud-Sud**

17. L'échange de bonnes pratiques et des enseignements tirés des initiatives antérieures a été préconisé lors de la plupart des réunions portant sur la coopération Sud-Sud. Les activités communes englobent l'échange d'expérience, la consolidation de réseaux, le développement de partenariats et le renforcement des capacités.

18. **Échange d'expérience** : L'UNESCO, en coopération avec l'ONUSIDA, a élaboré un projet visant à mettre au point de nouvelles stratégies d'éducation préventive sur le VIH/sida adaptées aux enfants vivant dans des conditions difficiles et à faire face aux problèmes liés à la stigmatisation résultant de la maladie. L'échange de compétences entre l'Asie et l'Afrique a été au cœur du projet. En 2003, l'UNESCO a organisé deux ateliers sous-régionaux à Bamako (Mali) pour les pays d'Afrique et à Chiang Mai (Thaïlande) pour les pays d'Asie, qui ont abouti à un renforcement des partenariats entre les pays participants. L'établissement de contacts étroits entre ces pays sur des thèmes choisis par les participants et se rapportant aux enfants des rues et au VIH/sida a été recommandé.

19. **Renforcement de réseaux** : L'ANTRIEP (Réseau asiatique des organismes de formation et de recherche en planification de l'éducation) a été créé en 1995, avec le concours de l'UNESCO/IPE, en tant que réseau de 13 organismes. Il en regroupe maintenant 18 de 10 pays en développement. Les pays participants sont le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, la République de Corée et Sri Lanka. Cinq d'entre eux sont des pays de l'E-9. La valeur ajoutée du réseau est triple : (1) les organismes participants du Sud ont abordé des questions relatives à la planification et à la gestion de l'éducation dans les pays d'Asie ; (2) une collaboration bilatérale a été lancée ; et (3) les participants au réseau ont élaboré conjointement une proposition d'activités de recherche pour quatre ans, mis au point des matériels de formation et organisé des programmes de formation en gestion des établissements scolaires à l'intention des chefs d'établissement. L'IPE se retire progressivement et le réseau devient rapidement autonome.

20. **Renforcement des capacités** : En 1994, les ministres africains de l'éducation ont entrepris le "Programme d'orientation et de conseil pour les jeunes en Afrique". Le programme s'adresse maintenant à 28 pays d'Afrique subsaharienne et inclut également une coopération avec des pays d'Asie. L'UNESCO l'a soutenu par des activités de développement des capacités. Le programme, qui a été élaboré essentiellement pour l'Afrique subsaharienne, a inclus une coopération Sud-Sud entre les continents africains et asiatiques.

21. **Développement de partenariats** : L'enseignement technique et professionnel est une composante importante de l'EPT. Mettant à profit l'atelier sur le thème de "L'apprentissage comme initiation à la citoyenneté, au monde du travail et à l'avenir et la réforme de l'enseignement en Afrique australe par le biais de la coopération sous-régionale" (Gaborone, Botswana, 2000), le Ministère de l'éducation du Botswana et le Centre de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation technique et professionnelle (UNEVOC) de Bonn ont entrepris un projet commun. Soixante-dix participants de 12 pays d'Afrique australe ont abordé les problèmes auxquels tous ces

pays sont confrontés et élaboré des propositions de projets qui ont été ultérieurement discutées avec des représentants d'organismes et de pays donateurs.

### **Recommandations et conclusions**

22. Offrir aux pays en développement la possibilité de tirer parti du potentiel que recèlent d'autres pays en développement plus avancés dans le domaine de l'éducation est le fondement de la coopération Sud-Sud. On estime que le meilleur moyen d'y parvenir est le développement des capacités, notamment par des échanges réguliers d'enseignants et d'administrateurs. A l'heure actuelle, les échanges d'experts en éducation entre pays du Sud sont négociés et gérés bilatéralement. L'UNESCO devrait continuer à préconiser ce type de coopération Sud-Sud et ce genre d'échanges.

23. **Ancrage institutionnel et principes directeurs** : L'UNESCO devrait continuer à soutenir, faciliter et renforcer les efforts propres des pays et des régions dans le contexte de la coopération Sud-Sud en matière d'éducation. Il serait utile de disposer de directives détaillées destinées à orienter les activités du Siège et des bureaux hors Siège en ce domaine. Bien qu'une large part des activités de l'UNESCO contribue, d'une manière générale, à la coopération Sud-Sud et à sa promotion, certaines activités ont un caractère ad hoc, ce qui fait qu'il est difficile de porter en ce domaine un jugement global et complet. Cela étant, il est fortement recommandé de faire du Secteur de l'éducation le point d'ancrage institutionnel de ce thème. Il serait nécessaire de renforcer les compétences et les capacités propres de l'UNESCO pour lui permettre d'avoir une pleine intelligence de la coopération Sud-Sud et d'en tirer les enseignements. L'UNESCO offre déjà un lieu d'accueil à l'intérieur duquel la collaboration Sud-Sud entre pays de l'E-9 peut s'épanouir. D'autres pays devraient pouvoir y trouver place.

24. **Établissement de normes pour les systèmes éducatifs** : Dans un monde en voie de globalisation, la tendance et les efforts volontaires en faveur d'une intensification de la coopération, des échanges et de la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle régionale exigent que les pays harmonisent leurs systèmes de normes et de certification. La coopération Sud-Sud constitue un instrument important pour faciliter cette évolution. L'UNESCO peut apporter une assistance aux organismes régionaux administrant les échanges entre pays du Sud en ce qui concerne l'établissement des programmes, la publication et la diffusion de manuels, et les systèmes d'examen communs.

25. **Collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, les ONG et la société civile** : Il conviendrait d'étudier plus avant et de renforcer ces relations, pour amener la coopération Sud-Sud au-delà des alliances traditionnelles entre gouvernements. L'élargissement des partenariats permettra à l'UNESCO de centrer son action sur les questions prioritaires faisant l'objet d'un accord général et ayant une incidence sur un grand nombre de pays en développement.

26. **Rôle de l'UNESCO en tant que facilitateur, innovateur et catalyseur** : L'Organisation devrait continuer à tenir son rôle de facilitateur, d'innovateur et de catalyseur à l'égard de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation. Elle pourrait renforcer plusieurs de ses sites éducatifs sur l'Internet pour en faire des points de confrontation de la demande et de l'offre de services éducatifs et pour faciliter la documentation des pratiques optimales en matière de coopération Sud-Sud.

27. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a déjà adopté l'examen d'un pays par ses pairs comme instrument de dialogue et d'information mutuelle. L'examen par les pairs repose fondamentalement sur la confiance réciproque entre les États concernés et sur un système de responsabilité mutuelle entre les pays en développement participant à un exercice de ce type. Il conviendrait d'étudier plus avant les potentialités de cette procédure.



28. Les éléments réunis dans la présente étude confirment le rôle stratégique que la coopération Sud-Sud peut jouer en tant que complément important à la coopération Nord-Sud traditionnelle. Plusieurs organisations et organismes de donateurs l'encouragent activement dans diverses perspectives.

29. Plusieurs initiatives ont été lancées. Une large part des activités de l'UNESCO vise à soutenir la coopération Sud-Sud. Les recommandations de la présente étude signalent un certain nombre de points sur lesquels l'UNESCO peut renforcer encore sa compétence et son rôle. Plutôt que de lancer des projets pilotes, il serait plus pertinent et plus utile de consolider les réseaux existants et d'élargir le champ et les activités de projets en cours.

30. Compte tenu des conclusions de la présente étude, il est difficile d'envisager la création d'un nouveau fonds aux fins d'un programme de solidarité Sud-Sud dans le domaine de l'éducation ou de lancer des projets pilotes. Il serait hautement souhaitable de renforcer et d'élargir les institutions et les infrastructures existantes soutenant des initiatives Sud-Sud, compte tenu des avantages comparatifs dont dispose l'UNESCO.

**Tableau 1**

**Organisations régionales/sous-régionales œuvrant  
pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation**

<b>Nom de l'organisation</b>	<b>Année de création</b>	<b>Objectifs</b>
Organisation des ministres de l'éducation des pays du Sud-Est asiatique (SEAMEO)	1965	Renforcer la coopération régionale et l'unité d'intention entre les pays membres et parvenir à une meilleure qualité de vie. La qualité et l'équité dans le domaine de l'éducation sont l'une des sept priorités de l'Organisation.
Forum sous-régional de l'EPT pour les pays d'Asie du Sud	2001	Atteindre les objectifs de Dakar ; le Forum souligne que l'amélioration de la qualité, la parité entre les sexes et la mobilisation des ressources demeurent les défis les plus graves à relever pour réaliser l'EPT d'ici à 2015.
Ministres de l'éducation des États membres africains (MINEDAF)	1960	Instaurer une coopération entre les pays africains dans le domaine de l'éducation par le biais d'accords régionaux et sous-régionaux conclus avec le soutien de l'UNESCO.
Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)	1988	Promouvoir des politiques d'éducation efficaces ancrées en Afrique en s'attachant à créer des partenariats entre ministres de l'éducation et organismes de financement.
Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO)	1970	Coordonner les initiatives arabes dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la science.
Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	1982	Renforcer et promouvoir la coopération entre États membres dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication.
Comité intergouvernemental du Projet majeur dans le domaine de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes (PROMEDLAC)/ Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC)	1981 et 2000 respectivement	Atteindre une durée de scolarité de 8 à 10 ans pour tous les enfants, éradiquer l'illettrisme des adultes et améliorer la qualité de l'enseignement.

**Tableau 2**

**L'UNESCO et les initiatives de coopération Sud-Sud**

<b>Nom de l'initiative</b>	<b>Descriptif</b>
Jumelage d'universités (UNITWIN)	<p>C'est en 1991 que l'UNESCO a lancé le Programme UNITWIN/chaires UNESCO en tant que plan d'action international de solidarité universitaire dans le but de renforcer la coopération entre universités, l'accent étant mis sur le soutien à l'enseignement supérieur dans les pays en développement.</p> <p>L'action du programme vise à établir et à renforcer des relations solides et durables entre établissements d'enseignement supérieur et institutions scientifiques à l'échelle mondiale et à faciliter le transfert des connaissances ainsi qu'à combattre l'exode des cerveaux.</p>
Forum permanent de l'enseignement secondaire en Amérique latine et dans les Caraïbes	<p>Créé en 2001. C'est dans ce cadre qu'a été institué en février 2004 un observatoire de la réforme de l'enseignement secondaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le but d'améliorer la compréhension et l'analyse des informations reçues de différents pays de la région au sujet des difficultés que soulève l'enseignement secondaire dans leur système éducatif. L'UNESCO favorise le dialogue entre décideurs et experts en matière de réforme et de développement de l'enseignement secondaire, ce qui éclaire les décisions qui sont prises au niveau national.</p>
Rompre le cycle de la pauvreté chez les femmes : donner aux adolescentes la possibilité de devenir des agents de la transformation sociale en Asie du Sud	<p>Projet transversal en Asie du Sud. L'axe du projet est d'élaborer, par le moyen de projets pilotes au Bangladesh, en Inde, au Népal et au Pakistan, un cadre interdisciplinaire et fondé sur les droits, destiné à faire avancer les adolescentes marginalisées d'Asie du Sud sur la voie de l'autonomie. "Éducation et formation" est l'un des éléments de ce cadre.</p>
L'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie dans l'isthme de l'Amérique centrale	<p>Projet régional intéressant le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Nicaragua et le Honduras. Son but est d'incorporer et de renforcer l'enseignement des droits de l'homme et de la démocratie dans les programmes d'enseignement formel et informel par le biais de la formation dispensée aux éducateurs et à d'autres personnels clés, de la production de matériels didactiques sur les droits de l'homme et la démocratie, de l'élaboration de méthodes d'apprentissage innovantes et diversifiées et de la constitution de réseaux sous-régionaux.</p>

<b>Nom de l'initiative</b>	<b>Descriptif</b>
Centre international de formation et de recherche pour l'enseignement rural de l'UNESCO, Baoding (Chine)	Ce centre (situé à Baoding en Chine) a pour but de faire progresser le développement socioéconomique des zones rurales en suscitant des évolutions positives dans la manière de penser et le comportement des populations rurales, et d'atteindre les objectifs de l'EPT. Il fournit des bourses pour des programmes de recherche conjoints, des bourses annuelles pour des ateliers de formation avancée à l'éducation rurale à l'intention d'éducateurs africains et divers autres ateliers de formation liés à l'éducation rurale et au développement rural.
Programme d'innovation éducative en vue du développement en Asie et dans le Pacifique (APEID), UNESCO, Bangkok	Dans le cadre de ce programme, l'UNESCO soutient le développement de stratégies et de réseaux régionaux et sous-régionaux visant à améliorer la formation des enseignants dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle a mis l'accent sur la politique de formation des enseignants et la réforme des programmes, la formation à l'utilisation des TIC, le recyclage permanent des enseignants et la création de nouvelles chaires UNESCO de formation pédagogique dans quatre sous-régions en vue d'établir un réseau régional de centres d'excellence pour promouvoir un enseignement de qualité à tous les niveaux.
Projet concernant la formation permanente des enseignants dans les disciplines scientifiques et le renforcement des capacités du Centre d'excellence en micro-science de Yaoundé (Cameroun)	Lancé en 2004. Projet conçu par le Bureau de l'UNESCO de Yaoundé. Ses principaux objectifs sont d'introduire et de populariser l'expérimentation dans les filières scientifiques en formant les enseignants à cet effet ; d'améliorer la qualité de l'enseignement scientifique par le recours à des kits d'expérimentation ; de sensibiliser les élèves aux professions scientifiques afin de les encourager à s'orienter vers des formations de ce type. Le Centre d'excellence de Yaoundé partage son expertise avec le Burundi, le Congo et la République centrafricaine.

## ANNEXE II

### ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA CRÉATION D'UN FONDS AUX FINS D'UN PROGRAMME DE SOLIDARITÉ SUD-SUD DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

#### Introduction

1. La présente annexe renferme les observations du Directeur général concernant l'alinéa 3 (b) de la décision 167 EX/3.3.2, dans lequel le Conseil exécutif avait demandé la réalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'un fonds aux fins d'un programme de solidarité Sud-Sud dans le domaine de l'éducation. Cette étude a été réalisée par un groupe de travail du Secteur de l'éducation en consultation avec les services centraux du Siège concernés et des bureaux régionaux représentatifs. Les résultats de cette étude sont présentés ci-après.

#### Justification

2. L'importance indéniable de la coopération Sud-Sud en tant qu'instrument de développement a été réaffirmée dans la Déclaration de Marrakech sur la coopération Sud-Sud en décembre 2003. Les membres du G-77 y déclaraient : "La coopération Sud-Sud n'est pas une option, mais un impératif permettant de compléter la coopération Nord-Sud afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La coopération Sud-Sud a trait à l'extraordinaire solidarité qui nous permettra de relever tous les défis, même les plus grands. Tout en continuant à considérer que la coopération Nord-Sud est essentielle à notre développement et à compter sur la solidarité, la compréhension, la coopération et le véritable partenariat réel des pays du Nord, nous affirmons la conviction que le développement demeure notre responsabilité première". C'est cette conception que l'UNESCO souhaite promouvoir dans le cadre de ses activités relatives à l'EPT.

3. Si un nouveau fonds de solidarité Sud-Sud dans le domaine de l'éducation était créé au sein de l'UNESCO, son but premier serait d'encourager une politique de solidarité entre pays en développement, permettant aux pays les moins bien pourvus, qui manquent à la fois de personnel enseignant et de matériel éducatif, de tirer parti du potentiel des pays en développement les plus avancés en ce domaine et de créer un réseau de mise en commun des connaissances et des meilleures pratiques concernant des difficultés similaires, afin de progresser dans la réalisation des six objectifs de Dakar. Ce fonds soutiendrait et encouragerait la coopération régionale et sous-régionale et renforcerait les capacités en favorisant le recrutement d'experts et de spécialistes de l'éducation, d'enseignants et de formateurs aux plans local ou régional.

Les objectifs du Programme de solidarité Sud-Sud seraient essentiellement les suivants :

- permettre aux pays en développement de tirer parti du potentiel des pays en développement qui sont les plus avancés dans le domaine de l'éducation ;
- assurer les transferts de personnel des zones disposant d'un excédent de consultants ou d'enseignants vers celles qui en manquent et améliorer ainsi l'accès à l'éducation pour tous ;
- contribuer à la réalisation des six objectifs de Dakar en renforçant le partage des connaissances et des meilleures pratiques entre pays du Sud.

Ces objectifs figurent déjà dans l'Acte constitutif de l'UNESCO, dans la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et dans le Cadre d'action de Dakar - l'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs.

### **La situation présente et la possibilité de créer un fonds**

4. L'étude des modalités de la coopération Sud-Sud présentée à l'annexe I fait clairement ressortir la grande variété des pratiques employées par l'UNESCO pour promouvoir et mettre en œuvre la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation. Pour illustrer un aspect mesurable de ces pratiques aux fins de l'étude de faisabilité, il a été demandé à différents bureaux régionaux des informations sur le volume des ressources du Programme ordinaire et des fonds extrabudgétaires affectées au recrutement d'experts de leur propre région, et donc de pays du Sud, en pourcentage du montant total consacré aux services de consultants en 2002 et 2003. Les informations reçues font clairement apparaître que l'UNESCO est déjà activement engagée dans la coopération Sud-Sud en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique au niveau national, pour laquelle les experts originaires du Sud représentent une proportion importante des recrutements.

- En Amérique latine, le Bureau de l'UNESCO de Santiago a recruté environ 75 % de ses consultants dans les pays du Sud en 2002 et 2003.
- Dans les pays arabes, le Bureau de l'UNESCO de Beyrouth a indiqué que 67 % des consultants recrutés viennent de pays du Sud.
- En Afrique, le Bureau de l'UNESCO de Dakar a fait savoir que plus de 90 % des contrats de consultant avaient été signés avec des ressortissants de pays du Sud.
- De même, le Bureau de l'UNESCO de Bangkok a indiqué que près de 97 % des titulaires de contrats de consultant venaient de pays du Sud.

Il est manifeste que l'UNESCO encourage le recours à des experts du Sud, qui représentent plus de 80 % des contrats signés.

5. L'UNESCO organise de multiples ateliers et séminaires liés à des projets régionaux dans le cadre de ses programmes de renforcement des capacités. Ces programmes et projets sont le support d'un vaste effort de mise en commun d'expérience entre pays du Sud de la même sous-région. Cette approche a été abondamment utilisée pour le renforcement des capacités dans le domaine de la planification et du dialogue sur l'action à mener dans l'optique de l'EPT, qui fournit un autre exemple concret de la manière dont l'UNESCO encourage effectivement la coopération Sud-Sud.

6. S'agissant de l'éventuelle création d'un fonds, il convient d'examiner dans quelle mesure des donateurs seraient susceptibles de contribuer à un fonds général destiné à promouvoir la coopération Sud-Sud. Au sein du système des Nations Unies, on observe que des fonds à finalité similaire reçoivent aujourd'hui moins de ressources qu'auparavant. Le *Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud*, créé au sein du PNUD en 1996, n'a reçu que 750.000 dollars des États-Unis de contributions au cours de la période 2001-2002. Ce chiffre contraste fortement avec les montants reçus durant ses premières années d'existence, lorsque le Japon avait apporté une contribution de 2 millions de dollars des États-Unis en 1997 et de 4 millions en 1998. Il paraît peu probable que l'on puisse mobiliser auprès de la même communauté de donateurs un volume approprié de ressources pour un fonds général aux fins de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation.

## **Procédures opérationnelles et modalités de création d'un fonds**

7. L'UNESCO peut recevoir des contributions volontaires dans le cadre de trois modalités principales : Les "montants portés au crédit du budget ordinaire" sont destinés à renforcer un article budgétaire présent dans le budget ordinaire. Les "accords de fonds-en-dépôt" concernent un projet ou un programme spécifique identifié par la source de financement en coopération avec l'UNESCO. Les "comptes spéciaux pour les contributions volontaires" sont utilisés pour recevoir les contributions volontaires de sources publiques ou privées, dont le but général a été indiqué par le donateur sans référence à une activité déterminée. Étant donné qu'il existe déjà à l'UNESCO un compte spécial destiné à l'Éducation pour tous, activité qui met en particulier l'accent sur le renforcement des capacités dans les pays du Sud, y compris la mise en commun de connaissances entre ces pays, la multiplication de mécanismes de financement différents pourrait être source de confusion pour les donateurs et de fragmentation des ressources et des effets obtenus. Depuis 2002, le Secteur de l'éducation a activement soutenu une approche par programme pour la gestion des fonds extrabudgétaires, de manière à ce que les projets extrabudgétaires et les activités du Programme ordinaire soient regroupés en un seul instrument de financement stratégiquement cohérent au service de l'EPT. Pour pérenniser et renforcer cette approche, que les pays donateurs ont encouragée et hautement appréciée, il apparaît plus rationnel de canaliser les nouvelles ressources destinées à la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation vers les dispositifs de financement existants, soit le compte spécial créé pour le renforcement des capacités au service de l'EPT, soit les fonds-en-dépôt traditionnels pour l'exécution de projets, plutôt que de créer à ce stade de nouveaux mécanismes de financement et de solliciter des ressources, souvent auprès des mêmes donateurs. Les activités retenues pour bénéficier d'un financement au titre du programme de renforcement des capacités aux fins de l'EPT devraient continuer à renforcer et encourager la coopération Sud-Sud, ce qui pourrait devenir un critère de sélection important pour l'affectation des ressources.

## **Conclusion de l'étude de faisabilité sur la création d'un fonds**

8. À la lumière de la situation présente et compte tenu des objectifs de l'étude exposés ci-dessus, on peut affirmer que l'UNESCO a fortement contribué aux efforts visant à encourager la solidarité Sud-Sud dans toutes ses activités éducatives en faisant appel, chaque fois que possible, à des consultants du Sud, qui représentent au total plus de 80 % des recrutements. Il serait hautement souhaitable que la sélection de consultants, formateurs, enseignants et contractants du Sud soit encouragée lors de l'élaboration de programmes dans les États membres et que les propositions de projets extrabudgétaires stipulent que priorité doit être donnée à des consultants du Sud.

9. Compte tenu du fait que l'UNESCO est déjà engagée dans la coopération Sud-Sud, comme le montrent le fort pourcentage de consultants recrutés localement et le large usage qu'elle fait de la coopération Sud-Sud dans son programme de renforcement des capacités, compte tenu également du fait que la mobilisation de ressources extrabudgétaires au profit d'un fonds général n'offre guère de perspectives, la création d'un nouveau fonds aux fins d'un programme de solidarité Sud-Sud dans le domaine de l'éducation n'apparaît pas, pour l'heure, réalisable. Pour tout nouvel apport de ressources à la coopération Sud-Sud, le meilleur choix serait d'utiliser les voies de financement existantes. L'UNESCO s'emploiera à renforcer les initiatives en cours en matière de coopération Sud-Sud ainsi qu'à rechercher de nouveaux moyens d'orienter davantage de ressources vers cet élément essentiel de l'aide au développement.